

Légation

115/71

SUISSE.

Paris, le 14 Juin 1872

1525

~~Confidenciel~~N<sup>o</sup> 16. VI.

Monsieur le Président

J'ai eu l'honneur de recevoir les deux offices que le Conseil Fédéral m'a adressés les 3 et 5 Juin sur sujet de la question des passeports. Par le dernier de ces documents, le Conseil Fédéral m'annonçait qu'il insistait pour l'abolition immédiate de la taxe des visas de passeports, et qu'il ne pouvait adhérer au système des cartes d'identité proposé par le ministère Français de l'Intérieur.

En exécution des instructions contenues dans les offices précités, j'ai adressé à M. de Rémusat une dépêche dont je crois devoir Vous communiquer la teneur, afin que Vous possédiez tous les documents relatifs à cette affaire.

Après les démarches de toute espèce que j'ai cru

Monsieur

Monsieur Welter

Président de la Confédération Suisse

Berne.



F. 2824

devoir faire pour activer une solution, soit auprès de M<sup>r</sup> Thiers, soit auprès du Ministre de l'Intérieur, soit auprès de M<sup>r</sup> de Rémusat, il m'a paru qu'il y avait une question de dignité ~~par~~ à m'abstenir de nouvelles visites et de nouvelles démarches personnelles. Comme Vous le verrez, la note que j'ai rédigée est aussi énergique qu'il est possible et j'ai cru devoir me borner à l'envoyer au ministère des Affaires étrangères au lieu de la remettre à M<sup>r</sup> de Rémusat, comme cela avait été le cas pour les dépêches, notes verbales etc antérieures.

A plusieurs reprises j'ai eu l'occasion de voir depuis cette époque le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères. Par les motifs que je veux d'indiquer, je me suis abstenu vis-à-vis de ces personnages, de toute allusion à la question des passeports. La même réserve a du reste été observée par eux à mon égard.



Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'assurance de ma plus haute considération  
le Ministre de la Confédération Suisse

Kern

Post script.

Mon attitude dans l'affaire des  
passeports, est dictée d'une part  
par l'esprit de nos instructions  
et d'autre part par la conviction  
personnelle, que nous passés dans  
un droit conventionnel, et être  
traités sur le même pied que  
les Anglais et les Belges. Je  
pense, et que la dignité du pays, que  
j'ai le honneur de représenter  
m'impose un langage ferme  
et énergique, pour que l'on ne  
soit pas <sup>ici</sup> (que nous priions de  
nous accorder une faveur, la  
on nous sommes parfaitement  
ambasés, de réclamer l'égalité  
avec l'Angleterre et la Belgique.

Kern